

Madame Laetitia TAILLARD

ltailard@udaf25.fr

Tel : 03 81 80 84 97 ou 07 57 55 37 98

Madame Catherine GAUTHIER

cgauthier@udaf25.fr

Tel : 03 81 80 84 36 ou 07 57 55 38 00



Union Départementale des Associations Familiales du Doubs

Maison de la Famille - 12, rue de la Famille 25000 BESANCON

Tel : 03 81 80 21 74

Accès bus Ginko : Ligne 6 - arrêt Les Oiseaux

Accès Tramway : Ligne 1 - arrêt Lilas

Consultez notre site internet

www.udaf25.fr

et retrouvez un espace dédié :

Espace Tuteurs Familiaux

DOCUMENTS PRATIQUES

PERMANENCES TRIBUNAUX

QUESTIONS / RÉPONSES

COMMENT NOUS CONTACTER ?

CURATELLE / TUTELLE, ... COMMENT ÇA MARCHE ?



**Le service d'Information et de Soutien
aux Tuteurs Familiaux est à vos côtés**

UN CONSTAT ■■■

- La loi du 5 mars 2007 réformant la protection juridique des majeurs favorise le recours à l'exercice d'une tutelle familiale
- La moitié des mesures de protection assumée par les familles
- Des situations complexes nécessitant une aide spécifique
- Une volonté de soutenir les solidarités familiales

«Notre père est en maison de retraite. Il ne peut plus signer un acte notarié. Comment pouvons-nous vendre sa maison pour payer les frais d'hébergement ?»



POUR QUI ? ■■■

- ➔ Les tuteurs familiaux
- ➔ Les familles, les proches
- ➔ Les professionnels, les bénévoles
- ➔ Les personnes concernées



«Mon enfant handicapé va être majeur. Comment l'aider à gérer son argent ?»

«Mon ami devient fragile et vulnérable. Comment lui apporter assistance et soutien ?»



«Ma grand-mère n'arrive plus à gérer son budget et signer ses chèques : comment lui venir en aide ?»



NOUS VOUS PROPOSONS : ■■■

- **Un accueil personnalisé** et confidentiel, sur rendez-vous.
- **Une information et une aide technique** pour vos démarches (exemples : requêtes, compte-rendu de gestion, etc.) dans le respect de la mesure de protection prononcée par le Juge des Tutelles et ses obligations.
- **Une mise à disposition de documentation et d'outils** conformes aux attentes des magistrats, facilitant l'exercice de la mesure.
- **Une orientation** auprès d'autres partenaires et services.
- **La possibilité d'animer des réunions** destinées aux familles et / ou aux professionnels.

